

Français — Message n°41 (SHAMA)

Équilibre des forces en faveur du peuple, ou humiliation et « vénézuélisation »

Peuple ferme et grand, forces armées nationales d'Iran, juges et procureurs du pays

Tout en félicitant le peuple pour sa persévérance et la « sympathie » relative de certaines forces gouvernementales durant la première décade de la nouvelle phase du soulèvement national, et au regard des « menaces » extérieures croissantes, de la confusion et de l'inefficacité du pouvoir déchu, ainsi que de la « progression et l'extension des grèves et protestations » populaires, nous portons à votre connaissance :

1)

« Va, deviens fort si tu veux la quiétude du monde,
car dans l'ordre de la nature, le faible est piétiné. »

Que ce soit dans les relations internationales ou dans les rapports de force internes, le vainqueur est la partie « forte ». Ainsi, si aucune guerre n'a opposé directement les grandes puissances durant la Guerre froide, c'est en raison d'un « équilibre des forces » ou d'un « équilibre de la terreur » : sans « équilibre », la partie faible est « écrasée ».

2) Après 10 jours de résistance et de lutte courageuse, le temps est venu de « changer l'équilibre » en votre faveur, grande nation, afin que par la « solidarité nationale » et une présence héroïque vous réalisiez le « basculement de l'équilibre des forces » en votre faveur à l'anniversaire du début de la révolution de 1357—le mercredi 17 Dey—à la mémoire des martyrs de Dey 1356 et 1396. Votre présence héroïque est donc une réponse cinglante aux divagations et menaces du dirigeant déchu, du chef du « pouvoir-boucher » et du procureur général qui ont donné l'ordre de répression ; et, constatant la « sympathie » des forces armées envers la nation, ils veulent vous intimider par des « procès expéditifs » à la manière de Khalkhali et au nom de la doctrine « la victoire par la terreur » (al-nasr bil-ru'b), afin que vous renonciez à une lutte « au seuil de la victoire ». C'est pourquoi, dans le message n°40, nous avons qualifié tout recul non seulement d'« imprudent » mais de « trahison » envers le sang des « martyrs ». D'où : en avant vers l'extension des protestations et des grèves pour un « changement immédiat de l'équilibre des forces » en votre faveur.

3) Les juges, procureurs et responsables judiciaires savent mieux que quiconque que, selon l'article 156 de la Constitution : (1) ils doivent être indépendants ; (2) soutenir les droits individuels et sociaux et défendre la justice ; (3) assurer la restauration des droits publics et l'extension de la justice et des libertés légitimes ; (4) veiller à la bonne application des lois. S'ils l'avaient fait, Ali Khamenei—dépourvu des conditions légales et l'ayant admis explicitement—n'aurait pas pu usurper la direction et mener le pays à la ruine. La magistrature porte donc une part de responsabilité dans cette catastrophe. Ils savent aussi que, selon l'article 9, l'État et tous les membres de la nation sont tenus de préserver la liberté, et qu'aucune autorité ne peut, au nom de l'indépendance et de l'intégrité territoriale, même par des lois et règlements, priver les libertés légitimes ; et ils savent que grèves et protestations relèvent de ces libertés. Ils connaissent également le droit de légitime défense du peuple au regard des articles 156 et 157 du Code pénal islamique ; et ils savent qu'en raison de la déchéance d'Ali Khamenei, ils sont eux aussi déchus, et

qu'ils doivent non seulement s'abstenir d'intervenir, mais se tenir à l'avant-garde aux côtés du peuple. Ils connaissent enfin les conséquences d'une telle violation.

4) Depuis longtemps, avant l'agression de douze jours—lorsque Trump et Netanyahu nous avaient placés dans une impasse entre « reddition humiliante sans condition ou guerre dévastatrice »—nous clamions que la seule voie pour éviter la guerre et la honte de la reddition était un « soulèvement national immédiat et nécessaire ». Mais nous n'avons pas été entendus, et, hélas, la première phase de la guerre a eu lieu. À présent que les étrangers fixent de nouveau un ultimatum et que même le Conseil suprême de défense n'écarte pas le danger, nous insistons à nouveau sur la solution d'un « soulèvement national, d'urgence et de nécessité », afin d'échapper à la « honte de la vénézuélisation » et à la « guerre ».

5) Les commandants des forces armées nationales doivent savoir à quelles conséquences ils s'exposent en cas « d'agression étrangère », ou en cas de « basculement rapide de l'équilibre des forces » en faveur du peuple sans ralliement officiel et public des forces armées au peuple. Pourtant, compte tenu de la « déchéance » du commandement suprême et de la nécessité de « préserver et même renforcer la structure militaire » du pays—surtout face aux « menaces étrangères »—et en signe de « bonne foi » et d'« orientation future », nous avons maintenu tous les commandants dans leurs fonctions. Nous attendons désormais qu'en se ralliant au peuple « officiellement, publiquement et immédiatement », ils sauvent le pays à la fois du « danger des étrangers » et du « danger des mollahs », et qu'ils « garantissent » aussi leur avenir professionnel.

6) Le salut de l'Iran bien-aimé, dans les conditions actuelles, est une « responsabilité commune »—nationale, morale, religieuse, humaine et juridique—des forces armées nationales et de tous les membres de la grande nation d'Iran, réalisable par la fierté nationale, la volonté nationale et l'honneur du service.

7) Pour prévenir le vide du pouvoir, l'insécurité, le chaos et les représailles, protéger la « structure militaire » du pays, permettre un transfert « pacifique » du pouvoir au peuple et empêcher toute « erreur de calcul » des étrangers, il est nécessaire que les forces armées nationales déclarent rapidement leur loyauté envers la nation et leur obéissance au Conseil révolutionnaire national d'Iran.

La responsabilité des commandants est ici soulignée, et tout retard entraînera des poursuites légales décisives.

Forces armées nationales d'Iran, victorieuses

Peuple fier d'Iran — Vive l'Iran

Conseil révolutionnaire national d'Iran

1404/10/16